

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE LE 20 JUIN 2014

La séance est ouverte à 20h22 par M. KHAN.

M. KHAN résume les règles de procédures. Il précise que la Corporation doit respecter le Règlement ainsi que les procédures du Code Morin.

1. Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par la secrétaire.

Quorum : 83 procuration; 57 personnels; 102 parents.

Proposition : Que les scrutateurs soient acceptés. (Proposée : M. Portal ; Appuyée : Mme Roy)

Proposition adoptée à l'unanimité.

Proposition : Que l'ordre du jour soit adopté. (Proposée : Mme Schingh; Appuyée : Mme Lalonde)

En faveur : 200

Contre : 2.

Une représentante du groupe « le Collectif » prend la parole : Après les rencontres d'avril, des inquiétudes se sont fait ressentir. Les membres du C.A., de la Direction et du Collectif ont passé de nombreuses heures sur des solutions au conflit.

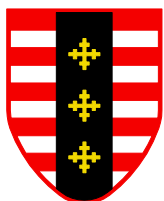
Ce groupe est familier avec la technologie et soutiennent l'utilisation de la technologie à l'école. Ils ne veulent pas dérégler le projet iPad, ni remettre en cause la réputation de l'école, ni les enseignants qui effectuent le travail. Ils veulent accès aux éléments pédagogiques, les coûts, la communication et le wi-fi coupé pour les maternelles.

Ils souhaitent régler ce conflit et retrouver l'ambiance de convivialité.

2. Risque de perte de réputation du Lycée

Proposition : Que le Lycée demande la suppression du site web iPadclaudel.ca qui porte atteinte à la réputation du Lycée Claudel.

(Proposée : Mme Durrieu de Madron; Appuyée : Mme Fanouz)



Lycée Claudel



Le parent d'élève créateur du site explique que celui-ci a été créé pour communiquer avec les parents puisqu'une telle initiative n'est pas venue de la Direction.

Mme Durrieu de Madron répond qu'elle pense que ça porte atteinte à la réputation du lycée.

Mme Beauchemin : il y a un moyen de créer un site web qui ne soit pas disponible au monde entier. Elle évoque un email du collectif qui contient des allégations sérieuses qui peuvent nuire à la réputation du lycée. Elle propose un amendement :

Proposition : Que les membres de la corporation du Lycée demandent aux responsables du site ipa claudel.ca qu'ils ne le rendent accessible qu'à leurs membres.

Mme Montrat propose un amendement :

Proposition : Que les membres de la corporation du Lycée demandent aux responsables du site ipaclaudel.ca qu'ils ne le rendent accessible qu'aux membres de la corporation du Lycée Claudel. (Mme Durrieu de Madron accepte l'amendement. Mme Fanouse appuie la proposition).

Proposition adoptée (Votes annulés : 17; Pour : 178; Contre 60).

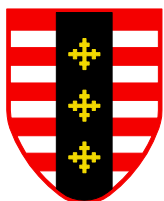
*Proposition : Nous demandons à l'administration du lycée de fournir par écrit et de distribuer à tous les parents, une description détaillée du projet pédagogique appelé « **TABLETTES TACTILES PERSONNELLES EN CM2 ET 6ÈME** », contenant les objectifs visés de l'utilisation du Ipad, la liste des manuels numériques utilisés, la liste des compétences à atteindre ainsi que la liste de toutes les utilisations prévues du ipad (sites web, applications et programmes) dans le cadre de ce projet. (Proposée : Mme Bergeron; Appuyée : Mme Lajoie)*

Mr. Khan indique que cette motion n'est pas recevable.

Cependant, la Direction accepte de donner une description du programme. Mme Garrec enverra une description du programme dans les jours à venir.

3. Risque de pertes financières lié futures aux familles qui décideront de retirer leurs enfants de l'école

Proposition : Nous demandons une extension de la date limite de remboursement pour les parents jusqu'à une semaine au-delà de la date de mise à disposition de la description détaillée du projet pédagogique pour donner le temps nécessaire aux parents pour évaluer ledit projet.



La Direction confirme que l'extension de la date limite de remboursement a déjà fait l'objet d'une communication aux parents.

Proposition : Nous aimerions avoir un audit exhaustif des dépenses financières liées à l'implantation et à la maintenance du projet Ipad tels que : coût des applications et autres software, coût des installations de hardware (routeur, chariots numériques,...), coût du service internet, coût de la formation du personnel (professeurs, suppléants, personnel technique), coût associé à la sécurité des moyens informatiques... (Proposée : M. Strub; Appuyée : M. Eric XXX)

M. Khan : La proposition n'est pas recevable. Cependant, M. Chambrial va démontrer toutes les dépenses liées au programme.

M. Chambrial commence une présentation sur les dépenses liées au programme. Certains membres demandent que l'information soit communiquée par écrit aux membres. M. Chambrial accepte.

4. Les risques non mesurés pour la santé de nos enfants et du personnel

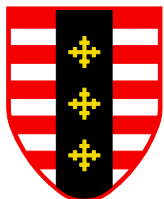
Proposition : Parce que non nécessaire et par précaution, le Wifi sera déconnecté dans les espaces de maternelle du sous-sol. Aussi un usage responsable du Wifi doit être implanté. (Proposée : Mme Strub; Appuyée : Mme Bergeron)

Mr. Khan : La proposition n'est pas recevable.

Proposition : Nous demandons la création d'un comité permanent du pilotage du numérique cherchant un moyen de comptabiliser le temps passé devant les écrans et d'étudier en profondeur les risques liés à l'utilisation du Internet et du Wifi au lycée Claudel par nos enfants ; et que ce comité du numérique implique des parents représentants les niveaux concernés. (Proposée : Mme Gueldrez; Appuyée : Mme Capruciu)

M. Khan : Motion recevable. Il y a un comité interne au pilotage (fermé aux parents) et un comité pour l'internet responsable (avec des parents d'élèves).

Mme Garrec : c'est un groupe de travail qui traite de ce sujet. Il n'est pas limité à l'utilisation de l'écran –réseaux sociaux et protection des jeunes. Ce groupe de travail a préparé un document qui rendra service aux parents. Lors du dernier Conseil d'Etablissement, on a présenté le bilan du travail important fait cette année qui va aboutir à la validation d'un document qui sera mis à la disposition de tous les parents.



Lycée Claudel



Après une discussion entre les parents, la Direction et le Président du C.A. sur la constitution et les termes de référence des divers comités, Mme Bergeron amende sa proposition :

Proposition : Que l'on procède à la création d'un comité ad-hoc, composé de 6 parents et présidé par un membre du C.A. qui traite de la sécurité et la santé des enfants dans le cadre du numérique. (Proposée : Mme Bergeron ; Appuyé : Mme Geldrez).

Proposition adoptée à la majorité (vote à main levée).

5. La politique de communication du Lycée

Proposition : Que le Lycée demande que les personnes engagées dans le collectif demandent aux parents s'identifient afin de les engager dans la communication individuelle et directe avec le Lycée. (Proposée : Mme Durrieu de Madron; Appuyée : Mme Fanouz)

M. Khan : Cette proposition n'est pas recevable.

Proposition : Quand les parents sont en difficulté de dialogue, on institue une sorte d'arbitrage au sein du C.A. Quand des clients sont en difficultés ou mécontents du dialogue qu'ils ont avec la direction, une procédure soit à leur disposition au sein du C.A. pour faciliter la médiation du différend entre la famille et la direction quel que soit le sujet (Proposée : Mme Strub; Appuyée : Mme Lajoie)

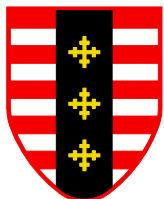
M. Khan : il y a un processus déjà en place : parler au professeur, et ensuite au directeur du primaire ou du secondaire, ensuite le proviseur, ensuite une lettre au président du C.A. Pour des questions pédagogiques, il y a des représentants au C.E.

Question : quel est la compétence du C.A. en la matière ?

M. Khan : Pour les employés de l'A.E.F.E., le processus de plainte se fait auprès aux instances de l'A.E.F.E. qui est l'employeur des personnels expatriés. Les procédures sont déjà en place. La motion n'est pas recevable car le processus de médiation et de plainte existe.

Proposition : Le Lycée Claudel doit fournir aux représentants des parents d'élèves du Lycée Claudel, un moyen de contacter l'ensemble des parents afin de pouvoir les consulter comme c'est le cas lors des conseils de classe. (Proposée : Mme Bergeron).

Les membres discutent de la communication entre les représentants au Conseil d'établissement et les parents. Mr. Khan indique que le C.A. n'a pas de pouvoir de donner des directions aux membres du C.E. Un membre suggère que l'Ordre du jour du Conseil d'établissement soit envoyé aux parents. La Direction ne peut transmettre l'Ordre



Lycée Claudel



du jour. Les parents peuvent communiquer avec les représentants. On reconnaît que ces parents sont bénévoles et le mécanisme de communication ne peut leur imposer une charge de travail trop importante.

Mr. Khan : La motion n'est pas recevable.

Proposition : Que le Lycée communique avec tous les parents pour indiquer que le wifi est activé en maternelle. (Proposée : M. Strub).

M. Khan : La motion n'est pas recevable.

Certains membres expriment leur frustration sur le manque de communication de l'information pédagogique qui justifie l'évolution vers le numérique de la façon que cela a été mis en place au Lycée Claudel. Mr. Khan indique qu'il y aura beaucoup plus d'efforts de communication dès la rentrée 2014-15.

6. Clôture de la séance

Proposition : Que le conseil lève la séance à 23h17. (Proposée : Lauson???) Appuyée : M. St-Pierre)

Proposition adoptée à la majorité. (Vote à main levée)

Le président

Yawar KHAN

La secrétaire

Katrina ANDERS